Dossiers ayant reçus l'avis du bureau en vue d'une décision du Conseil d'administration											
Titre	**Objet**	**Maître d'Ouvrage**	**Montant total**	**Montant subvble (Euros)**	**Plan de financement**	**Montant sollicité (Euros)**	***(%)***	**Proposition de l'établissement (Euros)**	***(%)***	**Mesure de la charte**	**Commentaire et prescriptions particulières**
Travaux de réhabilitation du refuge de Temple Ecrins – Phase 1	Maîtrise d'oeuvre et études (phases 2015, 2016 et 2017) Phase 1 : mise en sécurité et rénovation de la toiture (2015) Pour information : Phase 2 : réhabilitation de la filière assainissement (2016) Phase 3 : amélioration des conditions d'accueil et de travail (2016 et 2017)	FFCAM	71 013,00 €	71 013,00 €	Pour la phase 1 : Région RA – 10 651,95 € - 15 % Département 38 – 14 202,60 - 20 % Autofinancement – 28 405,20 € - 40 % PNE – 17 753,25 € - 25 % Pour la totalité des phases : (soit un coût d'objectif de 330 000 €) Agence Eau RMC – 70 208 € - 21 % Région RA – 49 500 € - 15 % Département 38 – 66 000 - 20 % Autofinancement – 99 726,25 € - 30 % PNE – 44 565,75 € - 25%	17 753,25 €	*25,0%*	17 753,25 €	*25,0%*	4.1.c.	Le parc a été associé au montage du projet. Une réunion cadre le 13 avril dernier a permis de fixer une démarche globale par rapport aux refuges. Sont prévus : un livre blanc « accueil/impact sur l'environnement » (2015), un plan d'actions global (2016). Des travaux urgents doivent être faits pour maintenir un accueil convenable, notamment dans les refuges de la commune de Saint Christophe-en-Oisans où les enjeux sont forts pour l'alpinisme. Le projet contribue à l'objectif 4 de la charte : Faire du coeur un espace d'éco-responsabilité, Mesure 4.1.c. : Adapter le fonctionnement des hébergements à leur emplacement et aux ressources disponibles sur leur site. Le projet sera inscrit au programme d'actions 2014-2016. Le Bureau demande la précision du plan de financement et renvoie la décision au CA conformément aux critères définis (montant sollicité supérieur à 10 % de l'enveloppe annuelle).
Reprise du faîtage en chaume du moulin	Travaux de restauration de la partie de chaume au faîte du toit	Commune de Villard Loubière	740,00 €	740,00 €	Autofinancement – 555 € - 75 % PNE – 185 € - 25 %	le plus élevé possible		592,00 €	*80,0%*	2.2.2.	Le coût du projet étant faible et le caractère patrimonial du bâtiment étant exceptionnel, le Bureau propose d'augmenter le taux d'aide à hauteur de 80 % et renvoie la décision au CA.
			71 753,00 €	71 753,00 €		17 753,25 €		18 345,25 €			